

# Sécurité publique

Rapport annuel  
**2015–2016**

**Sécurité publique**  
**Rapport annuel 2015-2016**

Province du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-1016-2 (imprimée)  
ISBN 978-1-4605-1018-6 (en ligne)

ISSN 1702-6253 (imprimée)  
ISSN 2369-3983 (en ligne)

10856 | 2016.11 | imprimé au Nouveau-Brunswick

## Lettres d'accompagnement

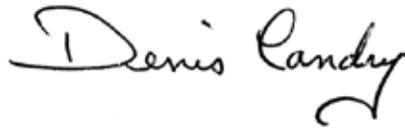
### Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau  
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.

Handwritten signature of Denis Landry in black ink.

L'honorable Denis Landry  
Ministre et solliciteur général

---

### Du sous-ministre au ministre

L'honorable Denis Landry  
Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,

Handwritten signature of Johanne C. Bray in black ink.

Johanne C. Bray, c.r.  
Sous-ministre



# Table des matières

Message du ministre . . . . .	1
Message de la sous-ministre . . . . .	3
Gestion stratégique . . . . .	4
Faits saillants . . . . .	5
Mesures du rendement. . . . .	6
Survol des opérations du Ministère . . . . .	11
Présentation générale de la Division et faits saillants . . . . .	12
Division des services communautaires, correctionnels et généraux . . . . .	12
La Direction de l'excellence du rendement . . . . .	13
Division de la sécurité publique et des services d'urgence . . . . .	14
Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité . . . . .	15
Division des services de sécurité . . . . .	16
Information financière . . . . .	18
Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par poste primaire . . . . .	18
Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par programme. . . . .	19
Tableau 3 : Recettes au compte ordinaire État de la situation par source . . . . .	20
Résumé des activités de recrutement. . . . .	21
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	22
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	25
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	26
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	27
Annexe A : Données relatives aux ressources humaines . . . . .	28
Annexe B : Renseignements statistiques. . . . .	29



# Message du ministre

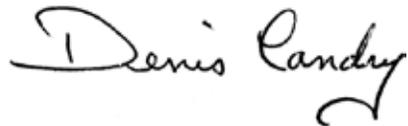
Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le ministère de la Sécurité publique a travaillé de manière à améliorer la sécurité des Néo-Brunswickois en offrant et en élaborant des programmes de qualité.

Je suis fier des réalisations que nous avons accomplies pour rendre le Nouveau-Brunswick plus sûr et plus résilient en cas de situations d'urgence tout en continuant d'être responsables sur le plan financier. Au cours de la dernière année, nous avons achevé des travaux dans le cadre de la révision stratégique des programmes, en plus d'avoir élaboré une planification financière pluriannuelle pour le Ministère, ce qui nous positionne bien pour l'avenir.

Nous avons progressé dans l'établissement de relations plus solides avec nos partenaires en mettant sur pied la Table ronde provinciale sur la gestion des urgences et la résilience. Nous avons également formé un groupe de travail interministériel qui examinera les incidences sur les politiques générales et les possibilités découlant de la loi que le gouvernement fédéral compte proposer pour légaliser la marijuana.

Cette année, il y a eu le lancement, dans l'ensemble de la province, du service de messagerie texte au 911 destiné à la communauté de personnes sourdes, malentendantes ou ayant des troubles de la parole, de même que le lancement de la campagne *L'amour ne devrait pas blesser* visant à mobiliser les collectivités du Nouveau-Brunswick autour de l'enjeu sociétal de la violence entre partenaires intimes.

Assurer la sécurité et la protection des Néo-Brunswickois est un défi valorisant. Je remercie les employés pour leurs contributions et leur dévouement durant le dernier exercice financier pour faire du Nouveau-Brunswick un des meilleurs endroits où vivre, travailler et élever une famille.

A handwritten signature in black ink that reads "Denis Landry". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Denis Landry  
Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général



# Message de la sous-ministre

C'est avec un immense plaisir que je vous présente le 16e rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Les travaux stratégiques exécutés par le personnel du Ministère sur une base quotidienne sont essentiels pour assurer la sécurité des personnes et des familles de notre province. Sans relâche, nous cherchons des moyens pour relever la sécurité de toutes nos collectivités en nous améliorant continuellement, en offrant de la formation aux employés et en procédant à des mises à niveau technologiques.

Parmi les principaux faits saillants de cette année, mentionnons la planification et l'exécution réussies de l'Exercice INTREPID 2015, l'exercice d'intervention en cas d'urgence nucléaire le plus important jamais entrepris au Canada, faisant appel à plus de 1 500 participants représentant au-delà de 35 ministères provinciaux, organismes et groupes. Nous avons été ravis de nous associer à Énergie NB dans le cadre cet exercice d'entraînement d'une importance capitale.

Aussi, au cours de l'année à l'étude, des membres de notre équipe ont été reconnus publiquement pour leurs réalisations. Des employés responsables du programme de Surveillance des cours d'eau ont reçu un prix d'excellence KIRA (Knowledge Industry, Recognition and Achievement) pour l'innovation dans le secteur public.

Les travaux menés dans le cadre de la révision stratégique des programmes nous ont positionnés de telle sorte que nous exécuterons des programmes de qualité et offrirons des services de qualité avec plus d'efficacité tout en continuant d'être responsables sur le plan financier. Je tiens à remercier les employés du Ministère pour leur professionnalisme et leur dévouement durant tout le processus.

Les réalisations et les efforts quotidiens de nos employés ont des incidences profondes sur la vie de chaque résident du Nouveau-Brunswick. Nous sommes fiers de nos réalisations de l'an dernier et nous avons hâte de collaborer avec nos partenaires afin de rendre notre province encore plus forte et plus sûre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Bray', with a large circular flourish on the left side.

Johanne C. Bray, c.r.  
Sous-ministre

# Gestion stratégique

## Priorités stratégiques

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité financière** – Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** – Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** – Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

# Faits saillants

**Au cours de l'exercice financier 2015–2016, le ministère de la Sécurité publique s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :**

Le Ministère a mis sur pied la Table ronde provinciale sur la gestion des urgences et la résilience afin de mieux préparer les citoyens du Nouveau-Brunswick en cas de phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres situations d'urgence.



La mise à niveau des services 911 a permis d'offrir, dans l'ensemble de la province, un service de messagerie texte au 911 destiné à la communauté de personnes sourdes, malentendantes ou ayant des troubles de la parole.



Le Ministère a proposé des modifications à la *Loi sur les véhicules à moteur* qui visent à mieux détecter et à prévenir l'alcool au volant.



La Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique a lancé une nouvelle campagne, *L'amour ne devrait pas blesser*, visant à mobiliser les communautés du Nouveau-Brunswick autour de l'enjeu sociétal de la violence entre partenaires intimes.



Le Ministère a élaboré une planification financière pluriannuelle pour le Ministère et la Division J de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).



On a procédé à l'annonce de deux programmes d'aide financière en cas de catastrophe accordés par suite des pluies abondantes survenues en décembre 2014 et en septembre 2015 ayant causé des dommages.



Le Ministère a donné des formations sur la technique d'entrevue motivationnelle améliorée, sur la rédaction de rapports présenticiels, sur l'article 19 de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* qui porte sur les groupes consultatifs, ainsi que sur la *Charte des droits des victimes* à tous les agents de probation et coordonnateurs de services aux victimes.

# Mesures du rendement

Le schéma stratégique permet ensuite d'élaborer un cadre déclinant la stratégie de l'organisation en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès pour atteindre ses objectifs. Ils ne reflètent pas toutes les activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt les domaines stratégiques dans lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration.

<b>Responsabilité financière</b>	<b>Mesures</b>
Réduire les dépenses	Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles
Accroître les revenus provenant d'autres sources que les amendes	Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles
<b>Meilleur endroit pour élever une famille</b>	<b>Mesures</b>
Favoriser la résilience	Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour
<b>Gouvernement intelligent</b>	<b>Mesures</b>
Améliorer l'engagement des employés	Nombre total de jours de congé de maladie payés réduit au sein du ministère

## Responsabilité financière

### Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

### Mesure

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.

### Description de la mesure

Le rapport mesure si le Ministère excède ou sous-utilise le budget. Il sera supérieur à 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget et inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont inférieures au budget.

*Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.*



### Rendement général

Les dépenses brutes réelles, qui incluent 38,4 millions de dollars en réparations à la suite de trois désastres en 2014 et d'un en 2015 ayant donné droit à un programme d'aide financière en cas de catastrophe, ont dépassé le budget prévu de 33,7 millions de dollars.

Sans ces dépenses, le Ministère aurait pu prévoir un budget équilibré.

— — — — — Cible : 100,0 %  
Réal : 119,9 %

### Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur permet d'évaluer si le Ministère s'en tient au budget des dépenses établi au début de l'exercice financier. Il indique si le Ministère est en mesure de mettre en œuvre et de gérer les différentes décisions budgétaires qui font partie intégrante de son plan budgétaire des dépenses, même si certaines variables seront hors du contrôle du gouvernement (modifications comptables, inondations, etc.).

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

- Le Ministère a atteint ou dépassé ses objectifs de réduction dans les domaines tels que l'attrition, les services communautaires, l'amélioration des processus, l'efficacité de la Direction des véhicules à moteur, les frais de voyage et de réunion.
- Il a réalisé des économies supplémentaires dans les services généraux et le soutien opérationnel grâce au resserrement des dépenses.

## Responsabilité financière

### Objectif de la mesure

Accroître les revenus provenant d'autres sources que les amendes.

### Mesure

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.

### Description de la mesure

Les objectifs sont fixés de façon qu'il soit possible de générer les recettes prévues dans le budget 2015-2016, mais en fonction du rendement récent.

*Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.*

115

110

105

100

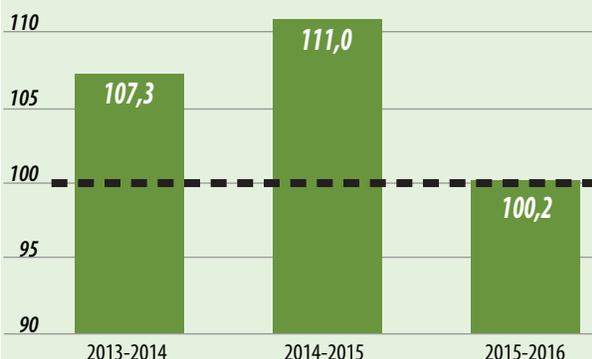
95

90

2013-2014

2014-2015

2015-2016



### Rendement général

Les recettes réelles ont dépassé les prévisions budgétaires de 388 000 \$, principalement en raison de l'augmentation des droits d'immatriculation en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur et d'une hausse de volume rattaché à la taxation des services d'incendie.

— — — — — Cible : 100,0 %  
Réal : 100,2 %

### Raison d'être de cette mesure?

Ces ratios donnent une indication du niveau de rendement, c'est-à-dire de l'ampleur de l'écart entre le rendement réel et le rendement budgété, et révèlent si le rendement réel est favorable ou défavorable.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont aidé le Ministère à dépasser son objectif :

- L'augmentation des droits d'immatriculation en septembre 2015 en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur et des hausses de volume rattaché à la taxation des services d'incendie, au logement des détenus sous responsabilité fédérale et aux amendes liées aux véhicules à moteur ont entraîné des recettes supplémentaires de 3,2 millions de dollars.
- Les fonds du gouvernement fédéral reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe étaient inférieurs de 2,9 millions de dollars aux prévisions, car certains décrets en conseil reliés à la tempête tropicale Arthur et aux pluies abondantes des mois de décembre 2014 et de septembre 2015 n'ont pas été approuvés avant la fin de l'exercice financier.

## Meilleur endroit pour élever une famille

### Objectif de la mesure

Favoriser la résilience.

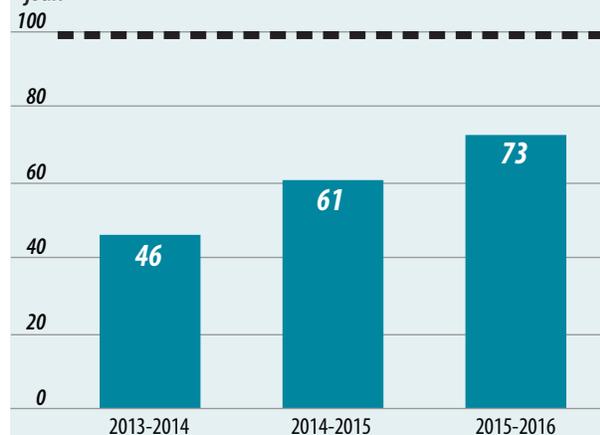
### Mesure

Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.

### Description de la mesure

L'achèvement des plans d'urgence municipaux est un indicateur clé de l'état de préparation général aux situations d'urgence au sein de la province.

*Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.*



### Rendement général

Les activités locales menées durant l'année civile ont affiché des progrès, mais les pourcentages continuent de s'améliorer.

— — — — — Cible : 100 %  
Réal : 73 %

### Raison d'être de cette mesure?

La Loi sur les mesures d'urgence exige que chaque municipalité prépare un plan d'urgence et des accords d'aide mutuelle, puis qu'elle les soumette à l'Organisation des mesures d'urgence (OMU NB) du Nouveau-Brunswick aux fins d'examen. Afin de formuler adéquatement des stratégies d'intervention en cas d'urgence, l'OMU NB doit avoir une indication précise du degré de la planification municipale, y compris des capacités locales et des ressources disponibles. De tels indicateurs fourniront des renseignements sur le caractère adéquat et actuel des plans d'urgence locaux ainsi que sur leur état d'achèvement.

Les plans municipaux sont à divers stades d'achèvement. Plusieurs doivent d'ailleurs être revus à des fins de modification et de mise à jour. En ce qui concerne les collectivités rurales nouvellement constituées, il est nécessaire de dresser un tout nouveau plan d'urgence. L'OMU NB a reçu certains plans municipaux au fil des ans et, à l'heure actuelle, 73 % sont à jour et rendent compte des capacités actuelles, tandis que le reste est toujours au stade de l'élaboration.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les coordonnateurs de la gestion régionale des urgences de l'OMU NB se sont vus confier la tâche de formuler des recommandations aux municipalités et d'aider ces dernières à mettre la touche finale à leur plan d'urgence. Chaque coordonnateur de la gestion régionale des urgences est tenu d'entrer en communication avec les collectivités et de leur rendre visite pour leur présenter un plan de travail mensuel leur fournissant les conseils et l'aide nécessaires à l'achèvement de leur plan en temps opportun. Nous avons fait des progrès importants dans la dernière année et plusieurs autres plans municipaux ont été achevés. En juin 2015 a eu lieu une réunion de la Table ronde provinciale sur la gestion des urgences et la résilience. Après cette rencontre, l'OMU a fourni aux municipalités une aide supplémentaire en matière de planification en leur remettant une copie de la norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA) z1600-14, Programmes de gestion des mesures d'urgence et de continuité des activités. Cette initiative a reçu un accueil favorable, certaines collectivités l'ayant adoptée comme modèle d'un plan standard.

## Gouvernement intelligent

### Objectif de la mesure

Améliorer l'engagement des employés.

### Mesure

Nombre total de jours de congé de maladie payés réduit au sein du ministère.

### Description de la mesure

Les objectifs sont fixés de façon qu'il soit possible de réduire le nombre de jours de congé de maladie utilisés de 20 % par rapport à l'année de référence 2011-2012 du projet triennal.

*Nombre total de jours de congé de maladie payés réduit au sein du ministère.*



### Rendement général

Hausse de 3,7 % des congés de maladie entre 2011-2012 et 2015-2016.

### Raison d'être de cette mesure?

Les congés de maladie sont une sorte d'assurance qui protège les employés contre la perte de salaire lorsqu'ils sont incapables de se présenter au travail en raison d'une maladie ou d'une blessure. Le Ministère souhaite que nous ayons tous des congés de maladie en banque lorsque nous en avons besoin.

Le Ministère valorise la contribution de ses employés, alors lorsqu'un d'entre eux est absent pour quelque raison que ce soit, sa contribution est regrettée. Le Ministère reconnaît que certaines absences sont inévitables. C'est pourquoi la gestion de l'assiduité n'a pas pour objectif d'éliminer entièrement l'absentéisme ou d'encourager les employés à se présenter au travail lorsqu'ils sont malades. L'objectif est plutôt de réduire les absences évitables, d'aider les employés qui ont de la difficulté à faire preuve d'assiduité au travail et d'essayer d'avoir une main-d'œuvre productive et en santé.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Tous les gestionnaires et dirigeants du Ministère ont dû assister à une séance d'orientation sur le programme d'aide aux employés et à leur famille de la Croix Bleue et ont reçu une formation sur le Programme d'assiduité au travail.

Le Ministère et le ministère des Communautés saines et inclusives ont lancé des séances de formation destinées aux gestionnaires et dirigeants sur le modèle de santé mentale CAA (compétence, autonomie et appartenance sociale) qu'ils ont combinées avec les ateliers pratiques Outils de mobilisation offerts par la Communauté nationale des gestionnaires du gouvernement du Canada.

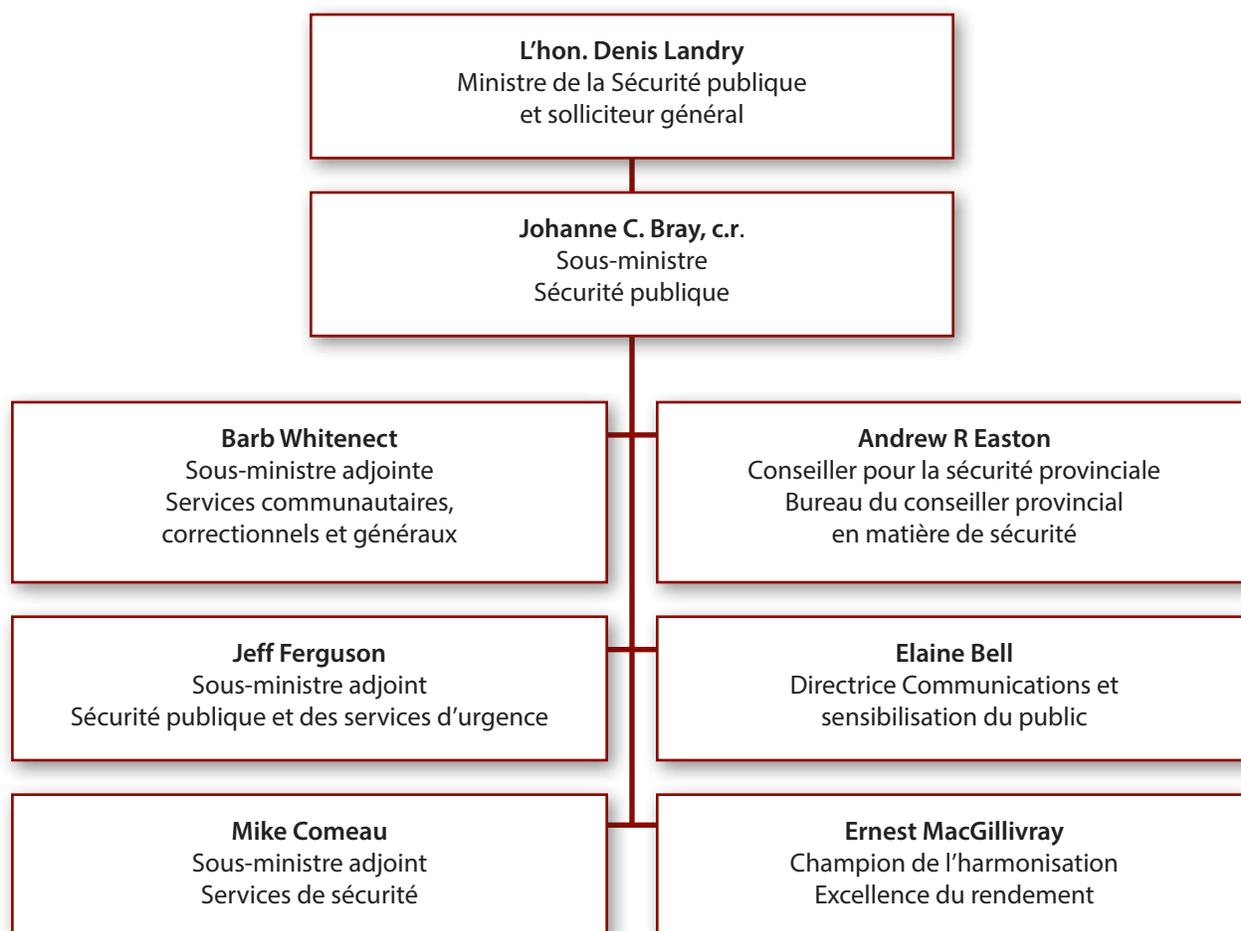
# Survol des opérations du Ministère

Le ministère de la Sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche globale et intégrée concernant les responsabilités en matière de sécurité publique. Le Ministère s'efforce d'offrir des programmes et des services de qualité qui améliorent la sécurité et la protection des Néo-Brunswickois et de leurs collectivités.

L'énoncé de mission du ministère est : *Travaillons ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité.*

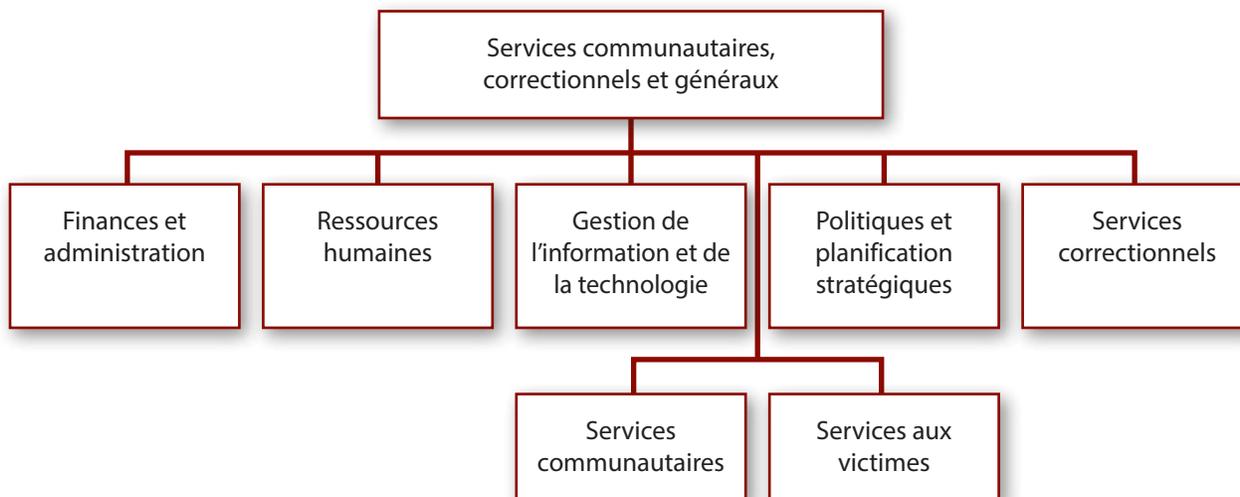
Le Ministère employait 1 017 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée. Cet effectif se composait de 925 employés lors de l'exercice précédent.

## Organigramme des échelons supérieurs



# Présentation générale de la Division et faits saillants

## Division des services communautaires, correctionnels et généraux



La **Division des services communautaires, correctionnels et généraux** a la responsabilité de veiller à la sécurité de la société en fournissant des services aux contrevenants, en assurant la garde et la surveillance des personnes qui sont placées sous garde ou qui purgent une peine d'emprisonnement imposée par le tribunal, au moyen de services institutionnels et communautaires, en offrant des services aux victimes d'actes criminels, ainsi qu'en coordonnant et en assurant la prestation de services intégrés en collaboration avec les intervenants et partenaires. Il lui incombe également de fournir une orientation globale en matière de politiques et des services de soutien administratif et de planification relativement à tous les programmes du Ministère.

La division se compose de la Direction des finances et de l'administration, la Direction des ressources humaines, la Direction de la gestion de l'information et de la technologie, la Direction des politiques et de la planification stratégiques, la Direction des services correctionnels, et la Direction des services communautaires.

La **Direction des finances et de l'administration** fournit au Ministère un cadre financier général. On fait appel à tous les gestionnaires et on se sert d'analyses financières, de services de comptabilité et de prévisions des dépenses et des recettes pour assurer une prestation des programmes de qualité, à coûts raisonnables, ainsi que pour assurer la conformité avec les exigences de lois, de règlements, et de lignes directrices établies en matière de finances et d'approvisionnement. Les services offerts comprennent également le maintien des

communications avec les organismes centraux sur les questions financières ainsi que la coordination du processus budgétaire, la fourniture de services de soutien administratif, entre autres sur le plan des télécommunications, des achats, de la coordination des services de traduction, des services postaux, des formulaires, de la gestion du parc de véhicules, de la gestion et de l'acquisition des stocks, ainsi que de l'entretien et de la rénovation des locaux.

La **Direction des ressources humaines** assure la prestation de programmes et de services stratégiques de ressources humaines et fournit des conseils dans les domaines de la dotation en personnel, du perfectionnement et de la mise en œuvre des politiques en vue d'attirer, de retenir, de perfectionner et de reconnaître le talent au sein du Ministère.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** assure le soutien et l'entretien des applications de gestion existantes du Ministère, offre des services de consultation relativement à la prestation de solutions technologiques et s'occupe de la gestion des dossiers et de l'information. En outre, à l'appui des objectifs opérationnels du Ministère, la Direction optimise les ressources technologiques, offre des services de gestion des risques et aide à assurer la conformité, à l'échelle du Ministère, à la politique de sécurité des systèmes d'information du gouvernement.

La **Direction des politiques et de la planification stratégiques** fournit des conseils et des services d'information et d'analyse des politiques pour soutenir l'élaboration des projets de loi, la planification, les relations fédérales-provinciales-territoriales et le leadership relativement à l'élaboration, au maintien et à la gestion du cadre de responsabilisation du Ministère.

La **Direction des services correctionnels** offre des services de garde en milieu fermé au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick du Ministère, situé à Miramichi. Pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, la garde en milieu fermé est utilisée en dernier recours, lorsque les tribunaux jugent que les sanctions communautaires et la garde en milieu ouvert ne sont pas appropriées.

Le GNB a la responsabilité de fournir des établissements correctionnels pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant deux ans moins un jour et pour les personnes accusées qui sont jugées dangereuses ou qui présentent un risque sur le plan de la sécurité pendant qu'elles attendent leur procès ou l'audience d'immigration.

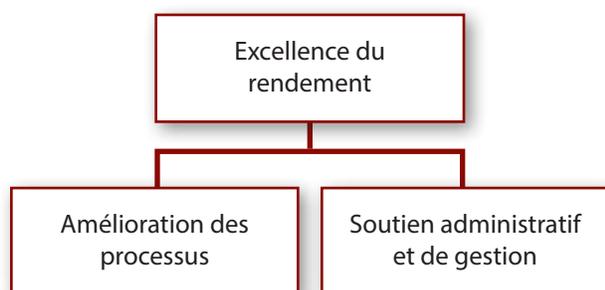
La **Direction des services communautaires** assure la sécurité communautaire en fournissant des programmes efficaces de surveillance des contrevenants au sein de la collectivité et en élaborant et promouvant des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation de services partout au Nouveau-Brunswick. La Direction est également responsable, par l'intermédiaire de bureaux régionaux, d'offrir des services correctionnels communautaires aux adultes et aux jeunes personnes afin d'assurer la super-

vision et la prestation de programmes de réadaptation aux accusés sous sentence dans la communauté. Elle offre des placements sous garde en milieu ouvert aux adolescents qui ont des démêlés avec la justice et qui ont besoin, selon le niveau de surveillance défini par un tribunal, d'un milieu de détention moins structuré et moins restrictif que celui offert dans un établissement de garde en milieu fermé. Elle administre aussi des programmes et soutient des services destinés à assister les victimes d'actes criminels qui viennent à l'attention du système de justice pénale.

### FAITS SAILLANTS

- ◆ Nous avons travaillé avec la Division J de la GRC afin d'élaborer une planification financière pluriannuelle.
- ◆ Nous avons donné des formations sur la technique d'entrevue motivationnelle améliorée, sur la rédaction de rapports présenticiels et sur l'article 19 de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents qui porte sur les groupes consultatifs.
- ◆ Nous avons mis en œuvre le modèle des soins polyvalents pour la garde en milieu ouvert.
- ◆ Nous avons donné une formation sur la Charte des droits des victimes à tout le personnel de première ligne.
- ◆ Nous avons mis au point le programme destiné à l'école des services correctionnels du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Nous avons procédé, à l'échelle de la province, au lancement du Plan stratégique 2015–2020 (Passer des idées à l'action) et du Plan d'affaires annuel 2015–2016.

## La Direction de l'excellence du rendement



La **Direction de l'excellence du rendement** est responsable de l'administration d'un système officiel de gestion qui est en voie d'être mis en œuvre dans l'ensemble du GNB. Le Processus d'excellence du rendement vise à changer la culture du gouvernement et à modifier la façon dont il fonctionne, tout en assurant la valeur optimale des services pour les contribuables. Il établit

une approche structurée pour gérer les stratégies, établir les priorités, planifier le travail et évaluer le rendement des employés et des équipes.

### FAITS SAILLANTS

- ◆ Environ 2,7 millions de dollars en économies et en évitement de coûts grâce à des activités d'amélioration continue.
- ◆ 58 employés formés pour mener des recherches du gaspillage et 42 employés formés à l'utilisation de Lync.
- ◆ Réalisation de 69 recherches du gaspillage, qui représentent une économie de 576 832 \$.

## Division de la sécurité publique et des services d'urgence



La **Division de la sécurité publique et des services d'urgence** se compose de la Direction des programmes et du soutien opérationnel, du Bureau du prévôt des incendies, de la Direction chargée de la prévention de la criminalité et des normes de police, du Bureau 911 et de l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Nouveau-Brunswick.

Les directions sont chargées de la rédaction des rapports d'incendie et des enquêtes sur les incendies dans la province, de la coordination de la protection civile et des opérations d'urgence provinciales, des normes de police provinciales et de la prévention du crime, des contrats de polices, de la gestion des services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province et de l'élaboration et de la promotion des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation de services partout au Nouveau-Brunswick.

La **Direction des programmes et du soutien opérationnel** assure une gouvernance efficace et la reddition de comptes envers le public grâce à un rôle de leadership, à l'élaboration de politiques, à la planification, à la gestion des enjeux et à la prestation de conseils de spécialistes.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à l'administration de la *Loi sur la prévention des incendies*, s'occupe de la prestation de programmes sur la prévention des incendies et la protection contre les incendies, et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie dans la province. Le Bureau surveille les tendances en matière d'incendie, les modifications apportées au *Code national du bâtiment* et au *Code national de prévention des incendies*, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les préoccupations croissantes en matière de sécurité-incendie avant de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales

pour le service d'incendie dans l'ensemble. Le Bureau fait appel à de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie, mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies, ainsi que mettre en œuvre des programmes de prévention-incendie sous l'autorité du prévôt des incendies. Il s'agit de l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences impliquant des matières dangereuses pour le GNB.

La **Direction de la prévention de la criminalité et des normes de police** est responsable de faire du Nouveau-Brunswick un endroit idéal où élever une famille en prévenant et en réduisant la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police et de programmes fondés sur des données probantes efficaces. La Direction est responsable de trois domaines principaux : l'établissement et la promotion de politiques provinciales, de standards, d'ententes ainsi que la collaboration entre partenariats afin de garantir des services de police constants et normalisés dans tout le Nouveau-Brunswick; la supervision des services de gestion des contrats et le soutien de la prestation des services de la GRC en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que la gestion des ententes avec les municipalités et les districts de services locaux aux fins de la prestation des services de la GRC; la coordination de la planification et de la mise en œuvre des améliorations apportées à la politique et à la pratique relatives à la prévention de la criminalité visant à endiguer la criminalité en amont et à améliorer l'efficacité de la justice.

Le **Bureau 911** du N.-B. travaille en collaboration avec ses partenaires du domaine des télécommunications et les intervenants d'urgence afin de gérer de façon efficace et efficiente les services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province. Le Bureau élabore, met en œuvre et applique des normes, des politiques et des procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions lors de toutes les

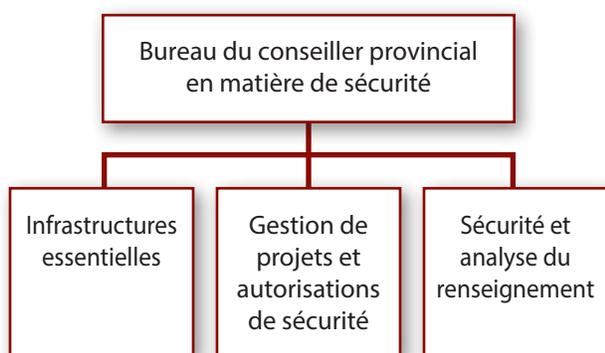
urgences lorsque des appels 911 sont reçus dans l'un des six centres de prise d'appels pour la sécurité du public du service 911 situés un peu partout au Nouveau-Brunswick.

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU N.- B.) favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. L'organisation dirige la coordination des opérations d'urgence provinciales, fournit des ressources aux collectivités, aux municipalités et aux commissions de services régionaux et encourage l'adoption d'une approche coopérative et harmonisée des opérations afin de faciliter le partage des ressources et de l'information.

## FAITS SAILLANTS

- ◆ Nous avons travaillé avec la Division J afin d'élaborer une planification financière pluriannuelle.
- ◆ Nous avons mis sur pied la Table ronde provinciale sur la gestion des urgences et la résilience.
- ◆ Nous avons procédé au lancement, dans l'ensemble de la province, du service de messagerie texte au 911 destiné à la communauté de personnes sourdes, malentendantes ou ayant des troubles de la parole.
- ◆ Nous avons négocié un accord sur les niveaux de service avec Affaires autochtones et du Nord Canada afin de fournir des services de l'OMU N.-B. aux communautés des Premières Nations.
- ◆ Nous avons inauguré un nouveau site Web sur la cyber sécurité renfermant des ressources destinées à prévenir l'exploitation des enfants sur Internet.

## Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité

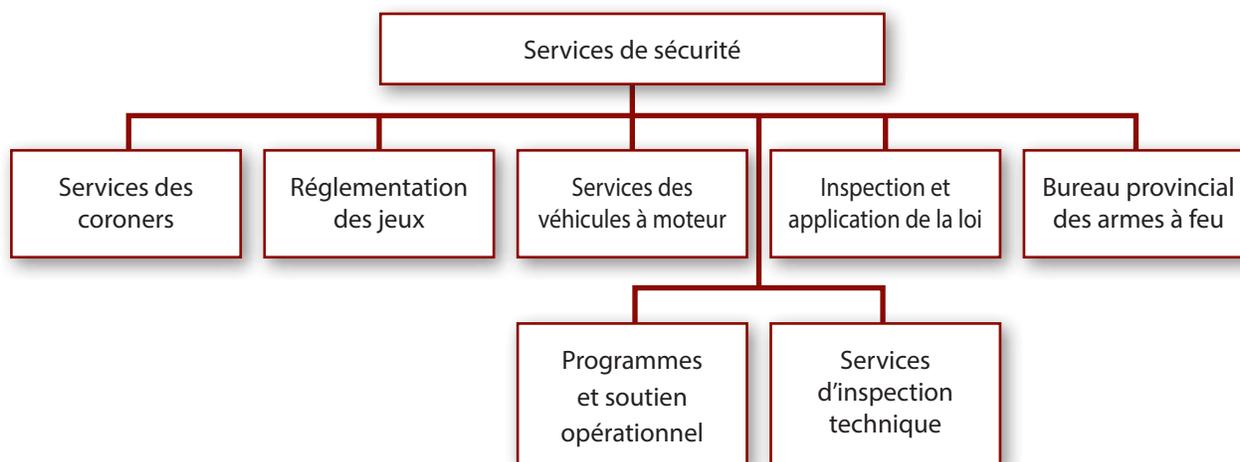


La Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité fournit des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs public et privé. Elle vise à canaliser les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels.

## FAITS SAILLANTS

- ◆ Le Bureau a amorcé un examen stratégique de la sécurité au Nouveau-Brunswick dans le but de définir les rôles des gouvernements, du secteur privé et de la communauté de la sécurité, du renseignement et de l'application de la loi.
- ◆ La sous-ministre a dirigé la réunion inaugurale du Conseil consultatif des infrastructures essentielles, la tribune de mobilisation par excellence pour les gouvernements et les entreprises du secteur privé présentes dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, du transport et de l'alimentation.
- ◆ Le Bureau a mené à bien deux projets de recherche nationaux dans le cadre d'un accord avec Recherche et développement pour la défense Canada. Ceux-ci étaient axés sur la résilience de la chaîne d'approvisionnement et sur l'échange d'information pour ce qui est des infrastructures essentielles.

## Division des services de sécurité



La **Division des services de sécurité** offre des services de délivrance de permis, d'immatriculation, d'inspection et d'application de la loi qui rendent les routes, collectivités et sentiers hors route plus sûrs et garantit la sûreté, la sécurité et l'intégrité des industries de vente au détail et de services, notamment dans les domaines de l'alcool et de l'hébergement, du jeu, de la sécurité et des enquêtes privées, des vidéos et des jeux vidéo ainsi que des brocanteurs. La division offre de l'expertise dans les services d'électricité, de plomberie, d'ascenseurs, de chaudières, d'appareils à pression et d'inspection de sécurité-incendie. Par l'intermédiaire du Bureau du coroner en chef, la division enquête sur tous les décès soudains et inattendus afin de prévenir les décès dus à des causes non naturelles.

La division comprend le Service des coroners, la Direction de la réglementation des jeux, la Direction des véhicules à moteur, la Direction de l'inspection et de l'application de la loi, le Bureau provincial des armes à feu, la Direction des programmes et du soutien opérationnel et la Direction des services d'inspection technique.

Le **Service des coroners** est un organisme indépendant de responsabilité publique chargé d'enquêter sur les décès. Responsable de l'étude de tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick, le Service mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. Le Service administre en outre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

La **Direction de la réglementation des jeux** s'occupe de l'enregistrement des casinos, des organismes sans but lucratif et des jeux de loterie vidéo, et des activités d'inspection et de conformité à cet égard, et délivre les licences et les permis pour divers autres programmes.

La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, fournit des précisions stratégiques et législatives au sujet de l'immatriculation des véhicules et s'occupe de la délivrance des permis de concessionnaires de véhicules, de l'administration d'un programme obligatoire d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et de l'administration du *Plan international d'immatriculation*, qui comporte l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires. Ce programme favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. La Direction administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, qui sont financés par ces conducteurs.

La **Direction de l'inspection et de l'application de la loi** est une unité non directe de services de police et d'application des lois chargée de fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des lois en vertu des lois provinciales et fédérales. Les agents de la paix qui sont nommés à titre de constables spéciaux et qui œuvrent au sein de la Direction fournissent des services à l'industrie du transport routier, au secteur forestier, aux chasseurs et pêcheurs, aux adeptes des véhicules hors route, aux automobilistes, aux divers titulaires de licences et de permis et aux Néo-Brunswickois.

Des services ayant pour but d'accroître la sécurité publique et de protéger les recettes du gouvernement sont offerts dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles, de la réglementation des alcools, de l'application des lois sur les véhicules utilitaires, des vérifications liées au Code national de sécurité, de l'appli-

cation des lois sur les véhicules hors route, de l'inspection des véhicules à moteur, de la réglementation des jeux, de la vente du tabac aux mineurs, des enquêtes relatives aux endroits sans fumée, de la sécurité des communautés et des voisinages, ainsi que de l'inspection, de l'application des lois et des questions liées à la délivrance de licences et de permis ayant trait aux films, aux vidéos et aux jeux vidéo, aux boissons restreintes, au bronzage artificiel, à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche, aux brocanteurs et à l'industrie des services de sécurité.

Le **Bureau provincial des armes à feu** favorise la sécurité des collectivités en contrôlant la propriété, l'acquisition, le mouvement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration des dispositions législatives fédérales sur les armes à feu.

La **Direction des programmes et du soutien opérationnel** appuie la Division des services de sécurité en fournissant des services de recherche, d'analyse, d'orientation et d'élaboration de politiques et de programmes.

La **Direction des services d'inspection technique** est responsable de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs et des manèges. L'organisme se charge également d'approuver les plans et d'effectuer des inspections relatives à la sécurité et à la prévention des incendies.

Ses activités comprennent l'élaboration de mesures législatives sur la sécurité, l'établissement de normes, l'examen des plans, l'homologation du matériel, les audits de systèmes qualité, la délivrance des permis d'installation et d'exploitation, les inspections, le contrôle de la conformité, la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé. Ces services ont pour but de s'assurer que les systèmes électriques, mécaniques et pressurisés potentiellement dangereux ne posent pas de risques indus au public et que ces systèmes potentiellement dangereux sont installés par des gens de métier qualifiés titulaires d'une licence ou d'un permis. Ils visent également à minimiser les risques d'incendie grâce à l'examen des plans et à des inspections.

## FAITS SAILLANTS

- ◆ *Nous avons mené des recherches et des analyses relativement aux cas de décès par surdose qui auraient été évitables.*
- ◆ *Nous avons promulgué une loi qui renforcera la capacité de détecter et de prévenir l'alcool au volant.*
- ◆ *On nous a confié la responsabilité et le mandat de la nouvelle Unité de lutte contre la contrebande.*
- ◆ *Nous avons intégré le Programme de systèmes autonomes d'évacuation et d'épuration des eaux usées (transféré du ministère de la Santé) dans le Programme d'inspection des installations de plomberie.*
- ◆ *Nous avons aidé le ministère des Ressources naturelles à rédiger une politique sur l'offre du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu.*

# Information financière

## Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par poste primaire

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services personnels	61 623 939	2 253 037	63 876 976	62 895 559	(981 417)
Autres services	95 934 955	507 000	96 441 955	95 498 666	(943 290)
Fournitures et approvisionnement	3 473 669	-	3 473 669	4 675 226	1 201 557
Biens et matériel	210 227	-	210 227	405 597	195 370
Contributions et subventions	3 429 650	-	3 429 650	3 364 398	(65 252)
Frais de la dette et autres frais	3 376 560	-	3 376 560	37 669 292	34 292 732
Contre-recouvrements	(1 787 000)	-	(1 787 000)	(1 787 000)	-
<b>Total</b>	<b>166 262 000</b>	<b>2 760 037</b>	<b>169 022 037</b>	<b>202 721 738</b>	<b>33 699 701</b>

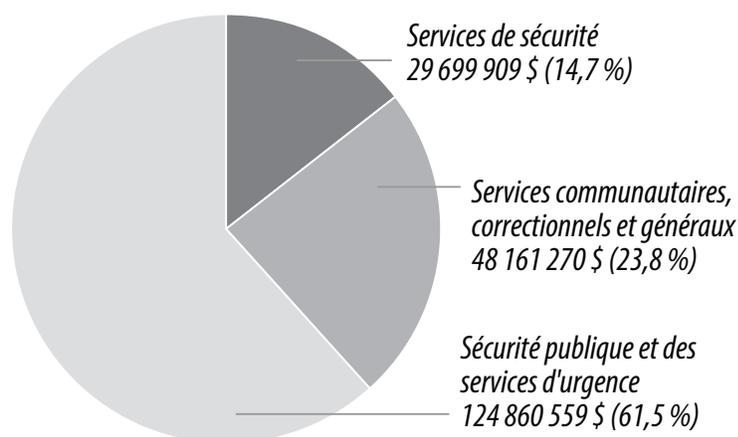
Le Ministère a dépassé son budget de 33 699 701 \$ en raison des réparations effectuées dans le cadre du programme d'aide financière en cas de catastrophe à la suite des inondations du printemps 2014, de la tempête tropicale Arthur en juillet 2014, et des pluies abondantes de décembre 2014 et septembre 2015.

## Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par programme

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services communautaires, correctionnels et généraux	45 937 000	2 047 119	47 984 119	48 161 270	177 151
Sécurité publique et des services d'urgence	90 957 000	523 888	91 480 888	124 860 559	33 379 671
Services de sécurité	29 368 000	189 030	29 557 030	29 699 909	142 879
<b>Total</b>	<b>166 262 000</b>	<b>2 760 037</b>	<b>169 022 037</b>	<b>202 721 738</b>	<b>33 699 701</b>

Le Ministère a dépassé son budget de 33 699 701 \$ en raison des réparations effectuées dans le cadre du programme d'aide financière en cas de catastrophe à la suite des inondations du printemps 2014, de la tempête tropicale Arthur en juillet 2014, et des pluies abondantes de décembre 2014 et septembre 2015.



### Tableau 3 : Recettes au compte ordinaire État de la situation par source

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Autres taxes	2 700 000	3 237 487	537 487
Produits de placements	53 000	63 141	10 141
Licences et permis	132 383 000	134 778 873	2 395 873
Ventes de biens et services	22 603 000	22 785 447	182 447
Amendes et peines	6 203 000	6 326 965	123 965
Recettes diverses	639 000	619 169	(19 831)
Subventions conditionnelles – Canada	9 478 000	6 635 599	(2 842 401)
<b>Total</b>	<b>174 059 000</b>	<b>174 446 681</b>	<b>387 681</b>

Le Ministère a dépassé son budget de 387 681 \$ en raison de l'augmentation des droits d'immatriculation en septembre 2015 et des hausses de volume rattaché à la taxation des services d'incendie, au logement des détenus sous responsabilité fédérale et aux amendes liées aux véhicules à moteur et de la diminution des recettes générées par le Programme d'aide financière en cas de catastrophe, dont les recettes réelles se sont avérées inférieures aux prévisions puisque certains décrets en conseil n'ont pas été approuvés avant le 31 mars 2016.

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation en personnel de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2015-2016 du ministère de la Sécurité publique.

Le ministère a annoncé 30 concours, soit 18 concours publics et 12 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	17
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	6
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée au sous-ministre du ministère de la Sécurité publique et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombudsman.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
17	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> <a href="http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-17.pdf">http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-17.pdf</a>	le 5 juin 2015	La modification – visait à transférer du ministre de la Sécurité publique au ministre des Transports et de l'Infrastructure la responsabilité découlant des articles de la <i>Loi</i> portant sur le mesurage de la masse des véhicules et les appareils de mesurage de la masse des véhicules; – visait à prolonger la période suivant l'essai et l'étalonnage d'un appareil de mesurage de la masse de sorte qu'un tel appareil sera considéré comme étant précis de 60 à 120 jours; – visait à s'assurer que les personnes précédemment désignées par le ministre de la Sécurité publique pour utiliser ou mettre à l'essai les appareils de mesurage de la masse des véhicules pourront continuer de s'acquitter de ces fonctions sans devoir être désignées de nouveau par le ministre des Transports et de l'Infrastructure une fois que les changements seront entrés en vigueur.

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
16	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> <a href="http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/2/Bill-16.pdf">http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/2/Bill-16.pdf</a> <a href="http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/2/Bill-16-Section16.1.pdf">http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/2/Bill-16-Section16.1.pdf</a>	le 11 février 2016	<p>La modification visait à renforcer la capacité de détecter et de prévenir l'alcool au volant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– en prolongeant la période de retour en arrière des dossiers des conducteurs de sept à dix ans aux fins de la conduite avec facultés affaiblies en vertu du <i>Code criminel</i> et des suspensions de permis de conduire à court terme;</li> <li>– en modifiant la suspension de permis de conduire à court terme pour les personnes interpellées alors qu'elles conduisaient avec un taux d'alcoolémie (TA) situé entre 0,05 % et 0,08 % afin de se doter de sanctions croissantes (sept jours pour la première suspension, 15 jours pour une seconde suspension et 30 jours pour une troisième suspension ou toute suspension subséquente) à l'intérieur d'une période de cinq ans;</li> <li>– y compris les droits de remise en vigueur des permis de conduire pour ceux qui sont visés par une seconde (62 \$) ou une troisième (230 \$) suspension du permis de conduire à court terme à l'intérieur de cinq ans;</li> <li>– en mettant en œuvre un programme de mise en fourrière des véhicules pour les conducteurs avec un TA situé entre 0,05 % et 0,08 % et pour ceux avec un TA supérieur à 0,08 %, ainsi que pour ceux reconnus coupables de conduite pendant une suspension;</li> <li>– en mettant sur pied un programme obligatoire d'utilisation d'antidémarrers avec éthylomètre pour toute personne reconnue coupable de conduite avec les facultés affaiblies en vertu du <i>Code criminel</i> et en ajoutant un volet volontaire pour les conducteurs visés par une troisième suspension dans le cadre du programme de suspension de permis de conduire à court terme, qui se verront imposer une suspension de 30 jours;</li> <li>– en créant une suspension de 24 heures pour inaptitude à conduire, donnant aux agents d'application de la loi l'autorité de retirer temporairement un conducteur de la route, dans certaines circonstances;</li> <li>– en établissant une référence croisée avec le <i>Code criminel</i> pour ce qui est de la liste des instruments et des appareils de détection utilisés pour mesurer le taux d'alcoolémie.</li> </ul> <p>La modification nécessitait que tous les conducteurs de véhicules à moteur équipés d'au moins un phare soient tenus de les allumer en tout temps pendant la conduite et en créant une infraction de la classe C en cas de non-respect.</p> <p>Au terme de la modification, le registraire des véhicules à moteur est nommé par le ministre de la Sécurité publique.</p> <p>Au terme de la modification, le registraire peut nommer un ou plusieurs registraires adjoints.</p>

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Règlement du Nouveau-Brunswick 2009-24, <i>Règlement sur les casinos – Loi sur la réglementation des jeux</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-10.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-10.pdf</a>	le 15 avril 2015	Des modifications ont été apportées afin de créer différentes catégories de casinos. Les modifications renfermaient aussi des changements visant à améliorer et à moderniser la réglementation de manière à satisfaire aux besoins actuels (réduire les restrictions quant à l'accès aux secteurs sécurisés d'un casino). Les modifications visaient également la réduction des droits pour les petites entreprises, passant de 500 \$ par année à 400 \$ par semestre et une augmentation des droits pour les sociétés internationales qui ont de nombreux employés.
Règlement du Nouveau-Brunswick 83-42, le Règlement général – <i>Loi sur les véhicules à moteur</i> , <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-40.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-40.pdf</a> Règlement du Nouveau-Brunswick 95-74, <i>Règlement sur le droit payable pour la carte-photo d'identité – Loi sur l'administration financière</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-42.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-42.pdf</a> Règlement du Nouveau-Brunswick 83-185, le Règlement sur les inspections des véhicules <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-41.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2015/2015-41.pdf</a>	le 1er septembre 2015	Les modifications visaient la hausse des droits exigés pour un permis de conduire, une carte d'identité, l'immatriculation d'un véhicule et l'inspection d'un véhicule.

Les lois et règlements relevant du ministère de la Sécurité publique sont accessibles en suivant le lien suivant : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=5>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Le ministère de la Sécurité publique a préparé un plan d'action qui comprend des mesures stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité du plan du GNB sur les langues officielles.

### Axe 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province. Les activités suivantes ont été menées à bien :

- Achèvement obligatoire du module iLearn (langue de service);
- Le taux d'achèvement du module iLearn en 2015–2016 est de 62 %;
- Examen et mise à jour des profils linguistiques pour qu'il y ait un nombre acceptable d'employés bilingues dans chaque équipe.

### Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail. Les activités suivantes ont été menées à bien :

- Achèvement obligatoire du module iLearn (langue de travail);
- Le taux d'achèvement du module iLearn en 2015–2016 est de 61 %;
- Rappel à tous les gestionnaires qu'il existe des méthodes permettant de tenir compte de la dualité linguistique au Nouveau-Brunswick lors des réunions. Ce rappel a été ajouté sur la page des ressources pour les gestionnaires dans l'intranet du ministère (Guide pour mener des réunions bilingues avec efficacité).

### Axe 3

Les politiques en matière de langues officielles sont abordées dans le cadre de l'orientation en ligne et sur place à l'intention du personnel pour assurer leur promotion et veiller à ce qu'elles soient bien comprises.

### Axe 4

Veiller à ce que les employés de la Fonction publique connaissent et comprennent très bien la Loi sur les langues officielles, les politiques pertinentes, les règlements et les obligations du GNB en ce qui a trait aux langues officielles :

- Le Ministère a rendu obligatoire l'examen de la Loi sur les langues officielles dans le cadre des rencontres d'évaluation du rendement de l'employé avec le gestionnaire.

## Conclusion

Trois plaintes ont été transmises au Ministère au sujet des langues officielles, deux s'étant avérées non fondées et l'autre faisant toujours l'objet d'une enquête. Les employés sont plus conscients de leurs obligations en matière de langues officielles et le peu de plaintes reçues en témoigne.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
<p>Surveillance des jeux à des fins de charité, 2016 Volume 1</p> <p>Recommandé que le ministère de la Sécurité publique élabore un processus normalisé et mette en place des procédures connexes pour évaluer l'admissibilité initiale et continue des associations de foires agricoles pour une licence en vertu de la politique sur les loteries et les jeux à des fins de charité.</p> <p><a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/agrepf.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/agrepf.pdf</a> (page 92)</p>	1	Le 30 septembre 2016
<p>Application de la loi contre les TLV, 2015 Volume 3</p> <p>Recommandé que le ministère de la Sécurité publique surveille plus activement et applique la loi en vue de réduire ou d'éliminer les TLV non autorisés. Cela pourrait inclure l'établissement de cibles mesurables et l'évaluation des résultats par rapport à des objectifs énoncés pour réduire ou éliminer l'existence de TLV non autorisés.</p> <p><a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf</a> (page 120)</p>	1	1
<p>Réclamations pour les inondations de 2008, 2015 Volume 3</p> <p>Recommandé que le ministère de la Sécurité publique s'engage à compléter toutes les demandes en suspens dès que possible afin d'assurer la réception en temps opportun du financement provenant du gouvernement fédéral.</p> <p><a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf</a> (page 151)</p>	1	1
<p>Recouvrement des créances, 2013 Volume 2</p> <p>Recommandé que les ministères s'échangent les coordonnées des débiteurs lorsque la loi le permet aux fins du recouvrement de créances.</p> <p><a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/agrepe.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/agrepe.pdf</a> (page 231)</p>	1	1

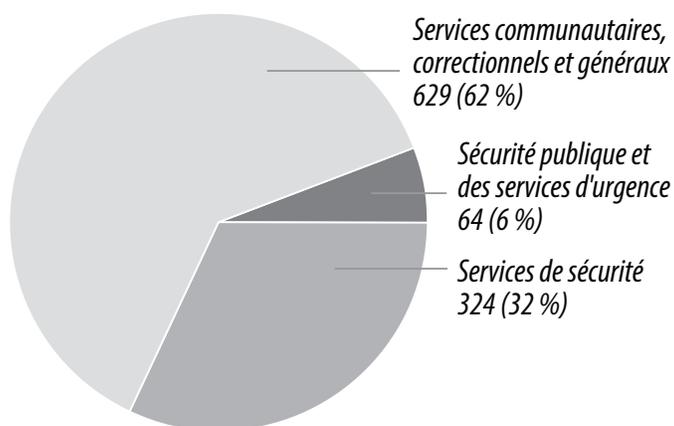
# Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de la Sécurité publique n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2015-2016.

# Annexe A : Données relatives aux ressources humaines

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire *		
Type	2014-2015	2015-2016
Permanent	813	917
Temporaire	112	100
<b>Total</b>	<b>925</b>	<b>1 017</b>

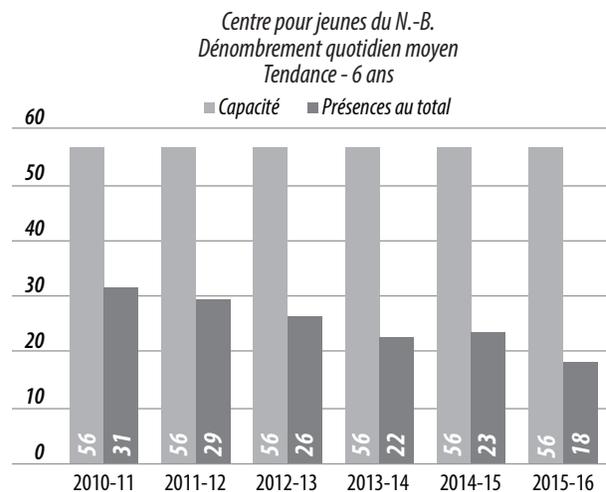
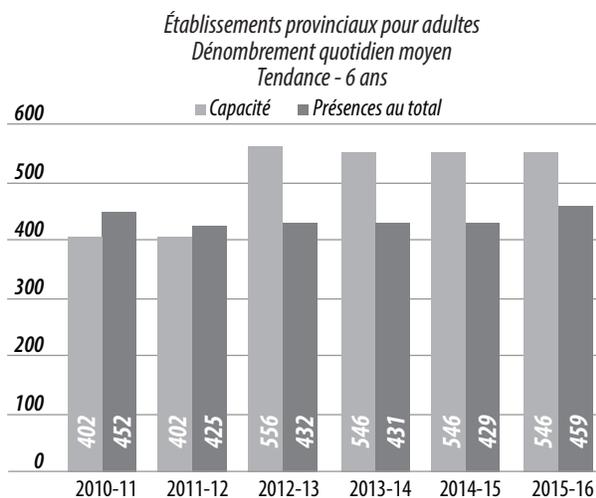
\* Ne comprend pas les employés occasionnels



# Annexe B : Renseignements statistiques

Services communautaires, correctionnels et généraux	2014-2015	2015-2016
<b>Services communautaires</b>		
<b>Services communautaires aux adultes</b>		
Rapports présentenciels demandés	2 075	2 143
Nombre d'admissions:		
Programme de mesures de rechange	595	791
Programme d'option-amende	124	105
Programme de travaux communautaires	234	206
Placés en probation	1 591	1 573
Peine avec sursis	501	511
Interventions auprès des contrevenants adultes dans le cadre de programmes	276	185
Volume de cas moyen par mois	2 291	2 274
<b>Services communautaires aux jeunes</b>		
Rapports présentenciels	346	348
Nombre d'admissions		
Programme de sanctions extrajudiciaires	368	401
Programme d'option-amende	1	-
Programme de travaux communautaires	93	77
Placés en probation	200	190
Programme de réadaptation intensive	22	16
Ordonnance différée de placement et de surveillance	45	44
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	34	33
Garde en milieu ouvert	59	21
Interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de programmes	70	34
Volume moyen par mois		
Volume de cas moyen par mois	325	295
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	15	9
<b>Services aux victimes</b>		
Victimes ont été dirigées vers les Services aux victimes	3 890	4 796
Déclarations des victimes sur les répercussions du crime	883	545
Services de consultation à court terme	244	332
Services de consultation post-traumatique	410	450
Indemnisation des victimes d'actes criminels	693	777
<b>Services en établissement</b>		
<b>Établissements correctionnels provinciaux pour adultes</b>		
Admissions sous garde de contrevenants adultes	3 375	3 611
Peines de garde ont été ordonnées	1 847	1 980
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	1 092	1 215
Programme d'absence temporaire	96	130
Centre résidentiel communautaire Island View	80	90

Services communautaires, correctionnels et généraux	2014-2015	2015-2016
<b>Services pour adolescents mis sous garde</b>		
Adolescents admis en milieu de garde fermé	329	259
Détentions préventives	242	202
Ordonnances de placement et de surveillance	46	36
<b>Dénombrement quotidien moyen</b>		
Centre correctionnel régional de Saint John	124,0	129,1
Centre correctionnel régional du Sud-Est	143,0	161,0
Centre correctionnel régional de Dalhousie	64,5	71,9
Centre correctionnel régional du Madawaska	63,0	60,6
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	34,0	36,0
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick	22,7	17,8
	451,2	476,4



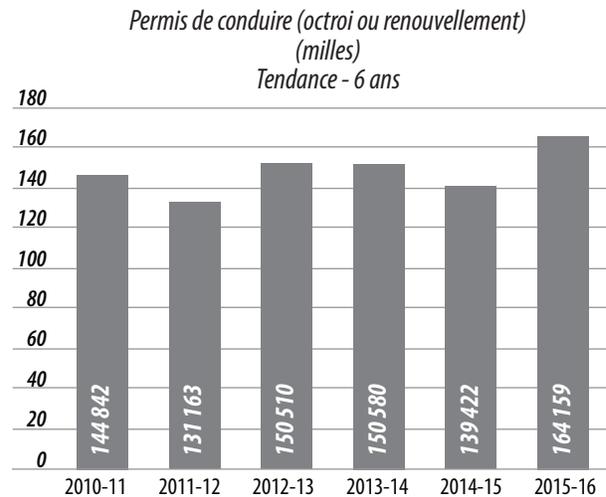
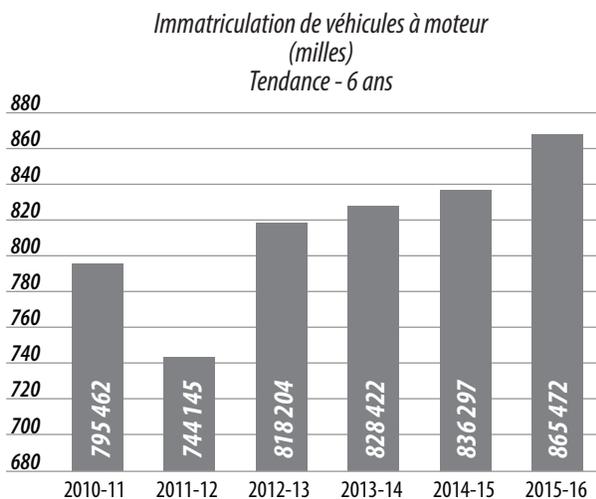
	2014-2015	2015-2016
<b>Sécurité publique et des services d'urgence</b>		
<b>Organisation des mesures d'urgence</b>		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU N.-B. (104 municipalités)	98	99
Aide à la planification à des collectivités	73	81
Exercices auxquels ont participé des collectivités des établissements l'industrie et des organismes privés	17	31
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	194	177
Centre des opérations d'urgence de la province a été activé (événements importants)	11	5
Propriétaires ont signalé des dommages	1 091	101
Propriétaires ont présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	894	101
<b>Bureau du prévôt des incendies</b>		
Incendies signalés	3 277	3 552
Interventions non liées à des incendies	28 484	26 795
Enquêtes menées sur des incendies par les prévôts régionaux des incendies	104	171
Bâtiments inspectés		

	2014-2015	2015-2016
<b>Sécurité publique et des services d'urgence</b>		
Par inspecteurs régionaux de prévention des incendies	3 352	3 440
Par les assistants locaux	5 862	3 538
Nombre total d'inspections	9 214	6 978
Plans de bâtiment examinés	426	536
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	86	95
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	315	310
Examens provinciaux des pompiers	1 870	3 132
Pompiers volontaires	5 000	5 000
Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	600	110
<b>Bureau 911 du N.-B.</b>		
Nombre d'appels au 911	178 683	177 115

	2014-2015	2015-2016
<b>Services de sécurité</b>		
<b>Service des coroners Année civile</b>		
	2014	2015
Enquêtes sur les morts subites et imprévues	1 528	1 489
<b>Services d'inspection et d'application de la loi</b>		
<b>Sécurité des véhicules à moteur et application de la loi</b>		
<b>Application des lois sur les véhicules utilitaires</b>		
Vérifier la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – accusations	376	750
Vérifier la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – avertissements	134	139
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	562 913	598 368
Inspections effectuées	27 032	23 123
Accusations portées	5 895	5 905
Avertissements donnés	5 085	4 517
L'Opération Roadcheck - inspections de camions	224	263
L'Opération freins pneumatiques – véhicules inspectés	82	62
<b>Code national de sécurité</b>		
Transporteurs	155	180
<b>Application des lois sur les véhicules hors route</b>		
Véhicules hors route inspectés	20 455	13 485
Nombre de citations	1 604	1 398
Appels de service	5 670	5 079
Kilomètres sur des sentiers	83 918	51 121
Accusations portées	701	609
Avertissements donnés	903	789
Points de contrôle	3 171	3 061
<b>Section des inspections et des enquêtes</b>		

	2014-2015	2015-2016
<b>Services de sécurité</b>		
<b>Inspections des véhicules à moteur, des casinos et des détenteurs de permis</b>		
Inspections et enquêtes complétées		
Alcool	8 010	4 439
Loteries	2 632	1 805
Vente de tabac aux mineurs	1 994	1 858
Films et vidéos	172	137
Brocanteurs	58	40
Détectives privés	30	46
Endroits sans fumée	5 118	2 965
Inspections des véhicules à moteur	1 788	1,531
Appareils de jeu	1 103	1 159
Vérifications des appareils de jeu	107	108
Taxe sur le tabac	506	445
Inspections des opérations du casino	274	302
Vérifications des opérations du casino	38	54
<b>Sécurité des communautés et des voisinages</b>		
Enquête sur les plaintes publiques	187	198
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	64	54
Les plaintes avec résolution communautaire	122	119
Les enquêtes basées sur les activités illicites liées aux drogues	177	187
<b>Unité d'enquête générale</b>		
Dossiers reçus par l'Unité d'enquête générale	-	30
Dossiers clos (sans poursuite en justice)	-	17
Dossiers faisant l'objet d'une enquête ou actuellement devant les tribunaux	-	14
Dossiers réglés devant les tribunaux	-	15
<b>Conservation</b>		
<b>Arrestations pour une activité illégale</b>		
Poisson et faune	-	903
Cours d'eau et habitat du poisson	-	40
Coupe de bois illégale	-	258
Autre ( <i>véhicules hors route, incendies de forêt, etc.</i> )	-	2 508
<b>Réglementation des jeux</b>		
Licences d'alcool	2 399	2 225
Permis d'alcool	1 489	1 529
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 134	1 270
Permis de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 135	1 013
Licences de distribution de films et de vidéos	579	537
Licences de détectives privés et de services de sécurité	1 628	1 646
Licences de brocanteurs	112	110
Licences de fabricants	37	52
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	474	530
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	225	220
<b>Services des véhicules à moteur</b>		

	2014-2015	2015-2016
<b>Services de sécurité</b>		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	139 422	164 159
Immatriculation de véhicules à moteur	836 297	865 472
Concessionnaires garages et postes de vérification	2 350	2 383
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	6 391	8 171
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	26	26
Écoles de conduite (véhicules utilitaires)	6	5
Permis d'instructeur de conduite de véhicule de promenade	118	103
Permis d'instructeur de conduite de véhicule utilitaire	21	19
Écoles de conduite de motocyclette	4	5
Permis d'instructeur en conduite à motocyclette	86	74
Vérifications du Plan international d'immatriculation (PII) ont été effectuées	22	28



	2014-2015	2015-2016
<b>Services de sécurité</b>		
<b>Le Bureau provincial des armes à feu</b>		
Champs de tir qui ont été inspectés	14	24
Champs de tir qui respectaient la norme provinciale	10	20
Champs de tir qui ont dû être réinspectés	4	4
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu	5 485	4 946
Autorisations de transport	4 327	2 048
Examen de transferts d'armes à feu	1 533	1 931
<b>Services d'inspection technique</b>		
Inspections effectuées	27 312	30 076
Plans examinés ou enregistrés	2 063	1 815
Installation permis délivrés	16 415	16 257
Licences délivrées ou renouvelées	13 242	14 647
Permis d'exploitation	19 736	17 836
Examens administrés	2 300	2 176

## Statistiques sur la criminalité

	2014	2015	Pourcentage de variation
Taux de criminalité	4 488	4 933	9,9 %
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	39 %	35 %	-12 %
Indice de gravité de la criminalité	55,9	63,0	12 %
Taux de criminalité chez les adultes	1 217	1 227	1 %
Taux de criminalité chez les jeunes	4 637	4 223	-9 %
Taux de crimes violents	1 175	1 186	1 %
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	63 %	60 %	-5 %
Taux de crimes contre les biens	2 593	2 979	15 %
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	22 %	19 %	-15 %
Taux de vol de véhicules à moteur	134	124	-8 %
Taux d'introduction par effraction	372	444	19 %
Taux d'homicide	1,3	1,5	10 %
Taux d'agression sexuelle	57,5	58,1	1 %
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	58 %	53 %	-7 %
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	3,8	3,1	-21 %
Taux de vols qualifiés	19,6	20,4	4 %
Taux de conduite avec facultés affaiblies	227	238	5 %

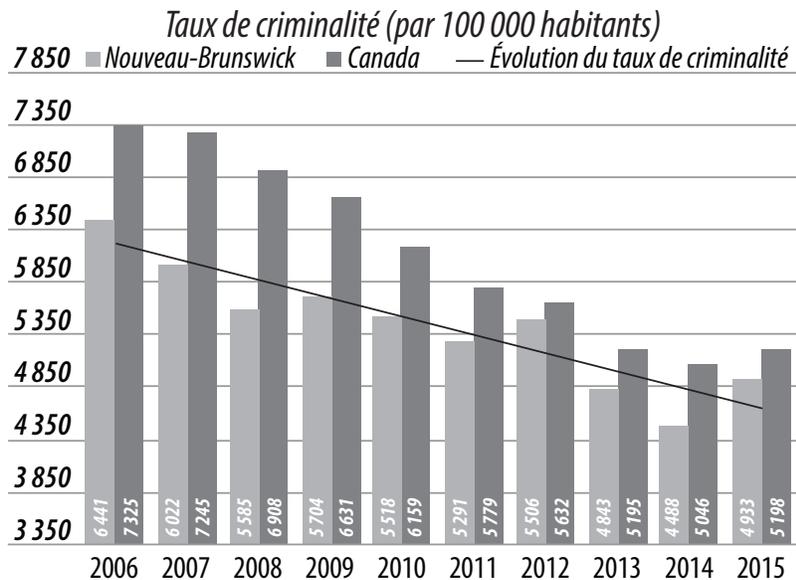
Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Source : Tableau 252-0051 – Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées, annuel. Statistique Canada

## Taux de criminalité

Rang du Nouveau-Brunswick : quatrième plus bas au Canada

**Pourquoi cela a-t-il de l'importance?** Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel.



En 2015, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 4 933 par 100 000 habitants. On a observé une tendance à la baisse du taux de criminalité au Nouveau-Brunswick au cours des 10 dernières années. Cette tendance se poursuit. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le quatrième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité. C'est pourquoi la stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick contient des indicateurs supplémentaires afin de mesurer avec une précision supérieure la criminalité à long terme, y compris la gravité des crimes, les crimes signalés par les victimes, la perception d'un crime par le public et les facteurs sous-jacents liés à un crime.